



Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

PV N°2

Réunion du 13 septembre 2021

Participants: Y. LE BIVIC - B. CYPRIEN - B. DELORME - C. POTARD

INFORMATION IMPORTANTE - RAPPEL

Afin de tenir compte de la reprise d'activité particulièrement difficile à l'issue des diverses périodes de confinement traversées, la Section décide que l'ensemble des dysfonctionnements constatés depuis le début de la saison ne donneront pas lieu au traitement de pénalités pour les arbitres concernés et ce, jusqu'au dimanche 12 septembre inclus.

Elle informe également les arbitres que la reprise de ces sanctions prendra effet à compter du week-end du 18 septembre.

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

I. COURRIERS

1. COURRIERS

- Réception du calendrier prévisionnel de la C.D.A. du District 93 en date du 24 août 2021. **Remerciements et transmission de cette information à Bernard DELORME, représentant de la C.R.A. auprès de la C.D.A. 93.**
- Réception du procès-verbal de la réunion de C.D.A. du District 77 en date du 26 août 2021. **Remerciements.**
- Courriel du 30 août 2021 de M. DIOUF Bara, délégué LPIFF, signalant l'absence de M. AOUAK Aniss lors de la rencontre de Championnat National U17 ACBB-VALENCIENNES du 29 août 2021. **Remerciements.**
- Courriel du 13 septembre 2021 de M. MAZURIER Lionel, observateur LPIFF, signalant l'absence de M. BENYEKKOU Mohamed El Amine lors de la rencontre de Championnat Régional 2 GRIGNY/MORANGIS-CHILLY du 12 septembre 2021. **Remerciements.**

2. ARBITRES

- **Courrier du 14 août 2021 de M. THERON Jacques** souhaitant le renouvellement de sa licence d'arbitre honoraire.
Transmis au Secrétariat de Direction pour suite à donner.
- **Courriel du 25 août 2021 de M. SIMON Victor, arbitre Régional 2** émettant le vœu de n'officier qu'une fois par semaine durant l'intégralité de la saison.
La Section prend acte de ce souhait et informe M. SIMON Victor qu'il lui appartient d'enregistrer ses indisponibilités en fonction de son planning personnel.
- **Courriel du 24 août 2021 de M. AISSAOUI Adel, arbitre Régional 2** souhaitant reprendre l'arbitrage à 11 suite au congé sabbatique accordé pour la saison 2020/2021.
La Section accepte à titre exceptionnel, vu la demande tardive, la reprise d'activité en football à 11 de M. AISSAOUI tout en regrettant son manque de réactivité.
- **Courriel du 2 septembre 2021 de M. BOYER Etienne, arbitre Régional 2** souhaitant reprendre l'arbitrage suite à l'évolution de sa situation professionnelle.
La Section accepte, à titre exceptionnel, la reprise d'activité de M. BOYER Etienne et l'invite à effectuer les diverses démarches administratives liées à l'établissement de son dossier.
- **Courriel du 16 août 2021 de M. CUADRA Lucas, arbitre Régional 2.**
- **Courriel du 21 août 2021 de M. LEGENDRE Charly, arbitre Régional 1.**
- **Courriel du 23 août 2021 de Mme HARROUCH Loubna, arbitre Régionale Féminine.**
- **Courriel du 29 août 2021 de M. MARTINS Mathieu, arbitre Régional 3.**
- **Courriel du 30 août 2021 de M. POULOT Hugo, arbitre JAR.**
- **Courriel du 30 août 2021 de M. LALBIE Bastien, arbitre Elite Régional.**
- **Courriel du 30 août 2021 de M. MATILLO Olivier, arbitre Régional 2.**
- **Courriel du 31 août 2021 de M. SAUDRAIS Alexandre, arbitre Elite Régional.**
- **Courriel du 31 août 2021 de M. EL MASTOUL Mohamed, arbitre Régional 2.**
- **Courriel du 1^{er} septembre 2021 de M. MASELE MUKONGA Leeroy, arbitre Régional 3.**
- **Courriel du 1^{er} septembre 2021 de M. MENORET Erwam, arbitre Régional 2.**
- **Courriel du 1^{er} septembre 2021 de Mme BARROCAS Jennifer, arbitre Régionale Féminine.**
- **Courriel du 2 septembre 2021 de Mme ZERROUGUI Zohra, arbitre Régionale Stagiaire Assistant.**
- **Courriel du 3 septembre 2021 de M. VERGER Rémy, arbitre Régional 3.**
- **Courriel du 5 septembre 2021 de M. BAGHDADI Iliass, arbitre Régional 3 stagiaire Futsal.**
- **Courriel du 6 septembre 2021 de M. RAFFIN Fortuné, arbitre Régional Foot Diversifié.**
- **Courriel du 9 septembre 2021 de M. MOHAMED KASSIME Zaydan, arbitre Régional 3.**
- **Courriel du 9 septembre 2021 de Mme BARROCAS Jennifer, arbitre Régionale Féminine.**
La Section prend note de l'ensemble de ces correspondances.

II. SITUATION DES EFFECTIFS

1. MUTATIONS

- **Courriel du 18 août 2021 de Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football** demandant le transfert de dossier de M. CARRE Alexis, arbitre JAR, suite à un déménagement.
Le dossier de M. Alexis CARRE est transmis à sa nouvelle ligue de rattachement.

2. CONGES SABBATIQUES

- **Courriel du 23 août 2021 de M. DELASSUS Thomas, arbitre régional 1, (club d'appartenance AS MAUREPAS – 523623)** sollicitant une année sabbatique pour la saison 2021-2022.
La Section lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2021/2022. M. DELASSUS Thomas ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2022 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2022/2023.
La Section transmet une copie de la présente information au club de A.S. MAUREPAS.
- **Courriel du 26 août 2021 de M. CARROT Antoine, jeune arbitre de ligue, (club d'appartenance CA PARIS 14 – 500221)** sollicitant une année sabbatique pour la saison 2021-2022.
La Section informe cet arbitre que le renouvellement du dossier 20/21/2022 est obligatoire avant toute décision relative à un congé sabbatique.
En conséquence, elle invite M. CARROT à respecter cette procédure. Elle lui rappelle également que sa demande devra être renouvelée après accomplissement de cette obligation.
- **Courriel du 31 août 2021 de M. MAZZOLENI Dylan, arbitre régional 3, (club d'appartenance VAL YERRES CROSNE A.F. – 500640)** sollicitant une année sabbatique pour la saison 2021-2022.
La Section lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2021/2022. M. MAZZOLENI Dylan ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2022 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2022/2023.
La Section transmet une copie de la présente information au club de VAL YERRES CROSNE A.F.
- **Courriel du 5 septembre 2021 de M. CAILLARD Yohann, arbitre JAR2, (club d'appartenance OLYMPIQUE ALES EN CEVENNES – 503029)** sollicitant une année sabbatique pour la saison 2021-2022.
La Section lui accorde le congé sabbatique pour la saison 2021/2022. M. CAILLARD Yohann ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2022 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2022/2023.
La Section transmet une copie de la présente information au club de OLYMPIQUE ALES EN CEVENNES.

3. BLESSURES

La Section prend note des courriels des arbitres suivants, leur souhaite un complet rétablissement et transmet aux Sections désignations et observations.

- M. VENANT-CABASSET Thomas,
- M. VEISSIERE Simon,
- M. ISMAIL Abdelaziz,
- M. LEGER Patrice,
- M. GARROUM Maher,
- M. LOMBARD Aymeric,
- M. ZIBATI Naoufel,
- M. SERVIERE Emilien,
- M. ABED Michel.

4. ARRET ARBITRAGE

- **Courriel du 23 août 2021 de M. BUITRON Alexis, arbitre régional JAR,**
- **Courriel du 30 août 2021 de M. MATHURIN John, arbitre régional futsal,**
- **Courriel du 30 août 2021 de M. NGANGA AGANOR Moise, arbitre Régional 3,**
Informant la Section d arrêt de l'arbitrage.

La Section prend acte de ces courriers et remercie ces arbitres pour les services rendus à l'arbitrage francilien.

IV. COMMUNICATION AVEC LA C.R.A.

1. Communication règlementaire avec la C.R.A. et/ou le service Arbitrage

L'adresse Courriel à utiliser est arbitres@paris-idf.fff.fr

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission ou le C.T.R.A.

2. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel)

L'adresse Courriel à utiliser est : rapport@paris-idf.fff.fr

Le délai de saisie sur MyFFF où d'envoi des rapports (pour les rares compétitions où la saisie est impossible) est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

3. Documents administratifs

Ils sont disponibles dans la rubrique "**DOCUMENT**" de votre espace **MyFFF** :

Fiche d'absence à une rencontre,

Fiche de dé convocation,

Fiche de non-paiement des indemnités d'arbitrage,

Fiche de remboursement arbitre,

Rapport d'arbitrage.

Prochaine réunion sur convocation.